



27.02.2008

Feuille d'information

Etude sur les conséquences de l'ouverture du marché postal

1. Mandat

Durant l'été 2007, les consultants Plaut Economics et Frontier Economics ont analysé les conséquences d'une ouverture partielle et d'une ouverture complète du marché postal. Les aspects principaux de cette étude réalisée sur mandat du DETEC sont les effets de la libéralisation sur le financement du service universel, sur l'emploi et la concurrence dans le secteur postal, sur l'évolution de l'offre et de la demande et plus globalement, sur l'économie. Le rapport final publié en décembre 2007 s'intitule « Conséquences de la libéralisation du marché postal en 2011 » et il peut être téléchargé sur le site du DETEC, à l'adresse www.uvek.admin.ch.

2. Scénarios

L'étude Plaut/Frontier conclut que l'impact des prochaines étapes de la libéralisation dépendra essentiellement de la capacité de La Poste Suisse à adapter ses coûts sur un marché soumis à la concurrence. Pour envisager tout l'éventail des conséquences possibles, l'étude se fonde sur deux scénarios :

- « Plancher des coûts » : dans ce scénario, la Poste se comporte comme une entreprise privée dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Elle a donc la possibilité de réduire ses coûts dans une très large mesure, avec des incidences notables sur le nombre de postes de travail, sur les salaires, voire sur d'autres conditions de travail. Elle dispose en outre d'une marge de manœuvre plus ample pour déterminer son attitude à l'égard des groupes d'intérêts tels que les régions périphériques, les cantons, etc.
- « Plafond des coûts » : dans ce scénario, la Poste a beaucoup de difficulté à atteindre le niveau des coûts d'une entreprise privée après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, parce qu'elle n'adapte pas les salaires, voire d'autres conditions de travail, et qu'elle ne réduit son effectif que dans le cadre des « fluctuations naturelles », parce qu'elle fournit un service universel qui va au-delà du minimum exigé par la loi et parce qu'elle continue à satisfaire les exigences politiques des cantons, des régions périphériques et d'autres groupes d'intérêts.

3. Résultats

Partant de ces scénarios, l'étude dresse le constat suivant :

- **Financement du service universel** : l'étude examine si La Poste Suisse est en mesure de financer le service universel par ses propres ressources à court et à long terme. A court terme, soit après l'abaissement du monopole à 50g par voie d'ordonnance, la Poste peut autofinancer le service universel dans tous les cas. En cas d'ouverture complète du marché en 2011, les conditions de financement dépendront à moyen terme du scénario qui se réalisera. Si la Poste parvient à comprimer sa structure de coûts (plancher des coûts, adaptation au secteur privé), l'autofinancement du service universel reste assuré dans la durée. En revanche, si la structure des coûts de la Poste n'est pas adaptée (plafond des coûts, prise en considération des attentes politiques et

syndicales), il faut tabler sur un déficit de financement qui pourrait atteindre 3 % du chiffre d'affaires. Il faudrait alors prévoir d'autres sources de financement pour le service universel. Par ailleurs les difficultés financières sont d'autant plus importantes que les opérateurs qui veulent s'établir sur le marché disposent d'un accès efficient à l'infrastructure de la Poste.

- **Evolution de l'emploi** : l'expérience d'autres pays européens ayant déjà libéralisé leur marché postal montre que si La Poste Suisse peut adapter ses coûts, il faut s'attendre à ce que l'ouverture complète du marché entraîne une diminution globale de l'emploi dans le secteur.
- **Evolution de l'offre et de la demande** : la concurrence se jouera principalement sur le marché des envois isolés de la poste aux lettres expédiés en courrier A et B, avec probablement un seul grand concurrent, voire quelques nouveaux opérateurs. En outre, elle sera concentrée dans les régions urbaines si les nouveaux opérateurs n'ont pas accès à l'infrastructure de la Poste.
- **Evolution des prix** : à court terme, les prix moyens baisseront par rapport au niveau actuel. A plus long terme, de nouvelles baisses ne paraissent réalistes que si la Poste peut adapter ses coûts.
- **Autres conséquences sur l'économie** : la couverture territoriale du service postal ne va pas se détériorer. Au contraire, l'arrivée de nouveaux opérateurs pourrait améliorer la situation dans certaines régions. L'impact de la concurrence sur le pouvoir d'attraction du site est positif à plus d'un titre. Premièrement, la qualité de la desserte va s'améliorer et deuxièmement, l'ouverture du marché exercera une pression sur les prix, ce qui va accroître globalement le rapport qualité-prix pour le client final.

4. Rapport avec l'étude BDO/WIK

En février 2008, le DETEC a publié l'étude de BDO Visura/WIK Consult sur le projet de comptabilité 2007 de la Poste. Dans le cadre de ce projet, la Poste a procédé à une révision de sa comptabilité dans le but notamment de satisfaire aux prescriptions de l'Autorité de régulation postale (PostReg) en matière de présentation des coûts annuels du service universel. Cette étude examine la nouvelle méthode d'établissement des états financiers de La Poste Suisse – appliquée pour la première fois lors de l'exercice 2007 – et conclut que celle-ci est appropriée. Elle critique néanmoins la manière dont la Poste définit le réseau postal optimal. Par la suite, PostReg et la Poste ont trouvé un accord sur cette question. PostReg publiera les coûts du service universel déterminés par la Poste ainsi que la nouvelle contribution aux frais d'infrastructure dans son rapport d'activité 2007. Dans l'optique de la révision totale de la législation postale, l'étude BDO/WIK relève encore d'autres aspects nécessitant une intervention du régulateur. Elle recommande par exemple d'inscrire dans la loi les principes de calcul des coûts de l'obligation de service universel. Ce point a été pris en compte dans le projet de loi sur la poste (art. 25).

L'étude BDO/WIK sur le système comptable de la Poste ne se prononce pas sur le financement du service universel à moyen et long terme. Pour répondre à cette question qui est au cœur des discussions sur les prochaines étapes de l'ouverture du marché, il faut passer par des modèles dynamiques de l'évolution du marché. Ce n'est que sur la base de telles simulations qu'il est possible de tirer des conclusions sur l'évolution de la concurrence et des coûts induits par l'obligation de service universel et, partant, sur le financement du service universel. Grâce à l'étude Plaut/Frontier, ces bases de décision sont désormais disponibles.